

# **NOTE GÉNÉRALE N° 2018-12**

Décision du 31 janvier 2018

## **Portant délégation de signature du directeur général adjoint opérations de transport et de maintenance de la RATP au directeur du département BUS, responsable de champ « exploitation ferroviaire tramway » et à la déléguée du directeur du département BUS en charge du tramway**

### **Le directeur général adjoint opérations de transport et de maintenance de la RATP**

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu les articles L. 2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n°2012-47, consentie au directeur général adjoint opérations de transport et de maintenance par le président directeur général de la RATP le 1er juillet 2012,

### **Décide :**

#### **Article 1**

De donner délégation à :

- Monsieur Patrice LOVISA, directeur du département BUS, responsable de champ « exploitation ferroviaire tramway », et à
- Madame Ingrid LAPEYRE, déléguée du directeur du département BUS en charge du tramway.

A l'effet de signer en son nom, les actes et documents règlementaires relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de la délégation de pouvoirs n°2012-47 et relevant du champ « exploitation ferroviaire tramway ».

#### **Article 2**

La présente délégation annule et remplace la délégation n°2017-04 en date du 17 janvier 2017.



---

### **Article 3**

La présente délégation est publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait à Paris, le 31 janvier 2018

**Philippe MARTIN**  
**Directeur général adjoint opérations de transport et de maintenance de la RATP**